

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 29 JUIN 2022

Etaient présent.e.s : Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique FRANCE-TARIF, Madame Michèle VIALA, Madame Yann OMBRELLO, Monsieur Éric LUCAS, Monsieur Patrick VILLETTE membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Monsieur Robert CHARVIN, Madame Myriam DECHAMPS, Monsieur Jörg KALKBRENNER, Madame Hélène MORVAN, représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Absent.e.s, excusé.e.s : Monsieur David ROS Président du CCAS , Monsieur Augustin BOUSBAIN, Madame Eliane SAUTERON, membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Monsieur Philippe FERRER, Madame Camille LEBORGNE, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Michel MAHE, représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 17

Nombre de présent.e.s à 14 h10 : 10

Nombre de votant.e.s : 10

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 10h11

2022-11 AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET 2022 POUR LE BUDGET DU CCAS

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1, L.2311-5 alinéa 1 et L.2312-1 et suivants,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération n° 2022-05 relative au vote du budget primitif 2022,

Vu la délibération n° 2022- 09 du 29 juin 2022 relative à l'approbation du compte de gestion 2021,

Vu la délibération n° 2022-10 du 29 juin 2022 relative à l'adoption du compte administratif 2021,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant la nécessité d'affecter le résultat de clôture de l'année 2021 sur le budget 2022 constaté au compte administratif tel qu'il figure ci-dessous :

Fonctionnement	Résultat final de la section de fonctionnement :	125 613,07 €
Investissement	Résultat final la section d'investissement :	75 037,93 €
Résultat	Résultat final cumulé	200 651,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** les reprises et affectations suivantes au budget 2022 des résultats 2021 :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté 50 000,00 €	D 001 : déficit reporté	R 001 : excédent reporté 75 037,93 € R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			75 613,07 €

Certifiée exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le : **6 JUIL 2022**
de la publication le :

6 JUIL 2022

Le Président,
David ROS.

